

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 24 mai 2012

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,
Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, Monsieur François TROMBINI, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Monsieur Gérard FISCHER, Vice-Président.

membres en fonction : 7

membres présents : 5

Dont représentés : 0

membres absents : 2

POINT n°1 : Réhabilitation de l'ancien tribunal de Boulay – autorisation de dépôt d'un permis de construire

Monsieur le Président indique que l'avancement de l'opération justifie qu'il puisse déposer le permis de construire pour la réhabilitation de l'ancien tribunal en vue de réaliser le siège de la communauté de communes et les locaux de l'école de musique et de danse.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) D'autoriser le Président à déposer un permis de construire pour la réhabilitation de l'ancien tribunal de Boulay et signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

POINT n°2 : Construction d'un boulodrome – autorisation de dépôt d'un permis de construire

Monsieur le Président indique que l'avancement de l'opération justifie qu'il puisse déposer le permis de construire pour la construction de ce nouveau bâtiment dans l'enceinte du complexe Isabelle Wendling.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) D'autoriser le Président à déposer un permis de construire pour la construction du boulodrome et signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

POINT n°3 : Construction d'une maison de la Petite Enfance à Boulay et d'une microcrèche à Piblange – Avenant n°4 au marché de travaux – Lot 16

L'avenant est réalisé pour tenir compte d'une erreur sur l'acte d'engagement. Il s'agit de réparer l'oubli de reprise du montant des options figurant sur le DPGF signé avec l'entreprise dans l'acte d'engagement initial. Par conséquent, il y a lieu de modifier les montants du marché en y intégrant les options.

Le montant des options s'élève à 32 435,42 € HT. Le montant initial du marché (sans les options) était de 171 136,85 € HT. Le nouveau montant initial avec les options s'élève désormais à 203 572,27 € HT. Par conséquent, le nouveau montant global en tenant compte des 3 premiers avenants est de 216 998,77 € HT.

Vu le procès-verbal relatif à l'avenant,

*Après en avoir délibéré,
Les membres du Bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'accepter l'avenant proposé,
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

François TROMBINI,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,